

JÉRÔME CAUËT

48 ans

Centre-village

Inspecteur du travail de formation, adjoint au chef du bureau des relations et des conditions de travail au Ministère de l'agriculture, actuellement en détachement pour exercer une fonction élective

En quelle année êtes-vous arrivé à Marcoussis ?

Je suis venu habiter en 1985 avec mes parents au sein du quartier des Fonceaux lors de sa construction à l'âge de 8 ans. J'y ai grandi, je suis allé à l'école des Acacias et au collège Pierre-Mendès-France. Puis j'ai poursuivi mes études au Lycée de l'Essouriau aux Ulis avant de faire une faculté de droit, d'abord à Orsay, puis à Sceaux et enfin à Paris II Panthéon-Assas.

Quelles études avez-vous faites ?

J'ai obtenu mon Baccalauréat économique et sociale puis suivi des études de droit privé spécialisé en droit social. Après avoir obtenu mon DEUG, ma licence et ma maîtrise, j'ai poursuivi par un DESS en droit et pratique des relations du travail (DPRT) avant de passer le concours d'inspecteur du travail que j'ai obtenu du premier coup, ce qui m'a amené à partir étudier 18 mois à Marcy l'Étoile, à côté de Lyon, à l'institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP).

Quel est votre parcours professionnel ?

J'ai d'abord travaillé à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle à Évry de 2003 à 2018, pendant 15 ans, comme inspecteur du travail, en contrôlant d'abord la zone de Courtabœuf, puis le secteur de la RN20 et enfin un secteur plus au sud de l'Essonne. En 2018, j'ai intégré le ministère de l'agriculture en tant qu'administration centrale au sein du bureau de la santé et de la sécurité au travail comme chargé de mission avant de devenir en 2020 l'adjoint au chef du bureau des relations et des conditions de travail en agriculture.

Pendant mes années d'étudiant, je faisais le marché de Marcoussis le dimanche comme vendeur fromager.

Dans le même temps, dès 2001, j'ai été élu à l'âge de 23 ans au sein du conseil municipal de Marcoussis, avec Éric Cochard, en tant que conseiller municipal en charge de l'intergénération. En 2005, je suis devenu, sous la mandature d'Olivier Thomas, adjoint au maire en charge des finances et du développement économique et des transports, puis de l'urbanisme et de l'agriculture, puis 1^{er} adjoint au maire. En mars 2026, je suis devenu Maire de Marcoussis.

J'ai aussi été Conseiller général du canton de Montlhéry de 2011 à 2015, Vice-Président du Conseil général de l'Essonne en charge des familles de l'action sociale et de la protection de l'enfance et Président du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Essonne.

Avez-vous des activités associatives ?

En 1995, à Marcoussis, j'ai intégré la commission jeunes et je me suis occupé jusqu'en 2001 de l'aide aux devoirs en direction des plus jeunes. J'ai été adhérent du club de handball de Marcoussis avec comme entraîneurs Marc Borit et M. Le Meur.

Quels sont vos centres d'intérêt ?

J'aime les voyages et le cinéma, j'aime me rendre utile et participer à la vie de la cité.

Quelle est votre responsabilité dans ce nouveau mandat ?

Pendant la campagne électorale des municipales de mars 2026, j'ai eu le grand honneur de conduire la liste « Marcoussis Naturellement », le Conseil municipal lors de sa réunion d'installation le 21 mars m'a élu Maire de Marcoussis.

Il me revient la responsabilité d'animer une équipe de 29 élus et de mettre en application les 283 engagements qui constituent le programme électoral pour lequel les Marcoussisiens nous ont élus : ce programme contient quatre axes : préserver notre cadre de vie, accompagner notre village face aux transitions en répondant à toutes les cibles du développement durable, faire de Marcoussis un village où il fait bon vivre ensemble et faire en sorte qu'il soit bien géré !

Cela passe par le soutien à nos agriculteurs, la tranquillité publique, le soutien au sport et à la culture, par l'éducation qui doit rester la première de nos priorités, mais aussi par une hyper proximité assumée et un rendu compte des engagements tenus, c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité que nos engagements soient numérotés.

Quel est l'engagement qui vous tient le plus à cœur dans ce nouveau mandat ?

Bien entendu, en tant que maire je suis garant des 283 engagements, il n'en reste pas moins qu'il y a quelques engagements qui me semblent structurant et déterminant pour l'avenir de notre village :

- Les engagements 2 et 3 afin de dessiner un nouveau projet de territoire préservant le caractère agri-urbain de notre village tout en veillant à maintenir une faible croissance de la population,
- L'engagement 26 visant à étudier un nouveau plan de circulations qui veille à ce que chacun trouve sa place dans notre village : pétions, cyclistes, automobilistes...
- L'engagement 56 qui a pour objectif d'aménager le presbytère que nous venons d'acquérir afin de penser aux générations futures en agrandissant la mairie.
- L'engagement 58 qui s'inscrit dans la continuité de ce qui a été entrepris dans le mandat précédent à savoir la poursuite de la création de la salle des fêtes qui a bien vocation à lutter contre le repli sur soi et à libérer les créneaux des gymnases lors du repas du personnel, de la sainte Barbe ou encore des repas des anciens. Elle rendra un service supplémentaire à la population en étant louable pour des mariages, réunions de famille...

- L'engagement 147 tourné vers les plus jeunes pour maintenir notre haut niveau d'accompagnement des équipes éducatives dans nos écoles ; nous sommes convaincus que tout commence dès l'école maternelle.

- En matière de solidarité et de partage, je pense que le tiers-lieu « Le Chêne Rond » est une chance pour les Marcoussisiens (engagements 222 à 226)

- L'adaptation au dérèglement climatique doit nous amener à isoler tous les bâtiments publics que ce soit les bâtiments scolaires, culturels, sportifs, techniques, comme le centre technique municipal, ou encore les logements communaux (engagements 55, 63, 66, 67 et 91).

- Je ne peux conclure ses engagements sans parler de la sécurité, en vertu du pouvoir de police du Maire avec les engagements 72 à 87 qui ont pour volonté de faire de Marcoussis un village sûr.